



D027369020645

Agence : 4716
SARL CESAF
Agent général exclusif MMA
N° ORIAS 07010612 www.orias.fr
65 AVENUE DE FUMEL
47500 MONTAYRAL
Tél 0553711898 - Fax 0553715735
agence.mma.fr/fumel/
mma.fumel@mma.fr
Ouvert du lundi au vendredi
9h à 12h30 - 13h30 à 17h

CALENDRIER DES PRELEVEMENTS DE VOTRE CONTRAT AUTO FORD RANGER DF-620-AQ

REC 363 A 148305986 4716



0000020645-00001-00004-00

EARL PINETRE
ROUTE DU COLOMBIER
46700 SOTURAC

Reference client : **34212983A**
Document : DFEC141 20240909-11:40
Référence contrat : A 148305986

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-après votre nouveau calendrier présentant les montants qui vous seront prélevés au titre de votre contrat dont la date d'échéance est le 01/11.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et nous restons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions en nous appelant au 05.53.71.18.98.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Votre Agent Général



Information :

Si vous avez choisi de payer votre cotisation en plusieurs fois, nous vous informons que les frais liés au fractionnement de la cotisation évoluent.

Les détails sont expliqués sur www.mma.fr/frais-paiement-cotisations



Votre calendrier des prélèvements du 01/11/2024 au 31/10/2025

Prélèvement le 15/11

AUTO FORD RANGER DF-620-AQ

Montants TTC exprimés en euro

550,00

Contrat assuré auprès de MMA IARD

Votre contrat est concerné par la loi Chatel et bénéficie, à ce titre, des modalités de résiliation exposées en fin de ce document.

Références de votre compte : BP OCCITANE MONTAYRAL IBAN XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXX4 979 PINETRE
Référence de votre mandat - Numéro ICS : MS0010523275424 - FR58ZZZ106054

SARL CESAF (A.BAYSSIERES A.MAURI A.FERET)
Capital social 207 900 euros - RCS AGEN 493428643 - Siège social : 28 RUE DES FLEURS 47300 LEDAT

Page 1/2

MMA IARD, Société Anonyme au capital de 537 052 368 euros, entreprise régie par le Code des Assurances, RCS Le Mans n° 440 048 882, dont le siège social est situé 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex 9, Société recouvrante pour le compte d'une ou plusieurs des compagnies d'assurance (MMA IARD, MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA VIE, MMA VIE Assurances Mutuelles, Covéa Protection Juridique) identifiées aux conditions générales ou particulières de chacun de vos contrats d'assurance.

MMA IARD Assurances Mutuelles
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 126
Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

MMA IARD
Société anonyme, au capital de 537 052 368 € entièrement versé
RCS Le Mans 440 048 882

MMA Vie Assurances Mutuelles
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 118

MMA VIE
Société anonyme, au capital de 144 386 938 € entièrement versé
RCS Le Mans 440 042 174

IDU REP Eco circulaire FR231780_03XLOT



Caractéristiques de votre contrat arrivant à échéance



AUTO FORD RANGER DF-620-AQ

N° contrat : A 148305986

Cotisation HT des Garanties soumises à

Bonus/Malus légal	:	829,04 €
dont catastrophes naturelles	:	2,40 €
dont protection juridique	:	72,60 €

Bonus/Malus légal : 0,50

Bonus/Malus légal	:	-414,50 €
Cotisation HT des autres garanties non soumises à Bonus/Malus légal	:	36,30 €
Taxes	:	92,67 €
Contribution solidarité victimes terrorisme	:	
infractions portant sur la garantie dommages	:	6,50 €
Arrondis à l'euro	:	-0,01 €
Total à payer	:	550,00 €

Echéance : 01/11

Prélèvement Bancaire ANNUEL



Informations

Les cotisations d'assurances sont exonérées de TVA (Art. 261 C2 du Code Général des Impôts).

Si votre contrat comporte une garantie catastrophes naturelles, les documents contractuels qui vous ont été remis lors de la souscription du contrat définissent les conditions d'indemnisation et les modalités d'évolution des franchises (fixées par arrêté ministériel). Vous pouvez en obtenir une copie sur simple demande auprès de votre agent.

Pour vos contrats auto : Lorsque votre véhicule a subi un dommage garanti par le contrat, vous avez la faculté de choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir.

Votre contrat est renouvelé chaque année automatiquement, par tacite reconduction. Si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez, quelles que soient les dispositions de votre contrat, d'un délai de vingt jours suivant l'envoi du présent avis d'échéance annuel, le cachet de La Poste faisant foi, pour le résilier. Cette disposition ne s'applique pas en cas de rappel de cotisation.

Pour les contrats énumérés ci-dessous à tacite reconduction couvrant les personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles, vous pouvez à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription résilier à tout moment votre contrat sans frais ni pénalité :

- les contrats auto, habitation et santé ;
- les contrats d'assurance de protection juridique ;
- les contrats Garantie des Accidents de la Vie, Protection des Accidents de la Vie et Forfait Accident ;
- les contrats couvrant votre vie privée et vos loisirs : Multirisque Vie privée, Multirisque Bijoux – Matériel de Loisirs, Multirisque Bicyclettes et Assurance cheval.

La résiliation prend effet un mois après que nous en aurons reçu notification.

Cette notification doit être transmise pour les contrats auto et habitation (si vous êtes locataire) par votre nouvel assureur.

Si votre contrat englobe d'une part la couverture de vos risques professionnels, d'autre part la couverture de votre personne physique à des fins non professionnelles, vous bénéficiez du droit de résiliation mentionné ci-dessus.

Informations Mandat SEPA

Dans l'hypothèse où vous auriez signé un nouveau mandat de prélèvement SEPA, la RUM présente sur cet échéancier remplace la RUM qui vous aurait été antérieurement communiquée dans le cadre d'un mandat de prélèvement SEPA consenti au bénéfice de la même société recouvrante, par l'intermédiaire du même apporteur et mentionnant les mêmes coordonnées bancaires. Cette nouvelle RUM s'applique à l'ensemble des contrats régis par le mandat de prélèvement SEPA en vigueur.